



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

trisomie 21

Question écrite n° 18367

Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports sur la trisomie 21, les structures d'accueil et la prise en charge des personnes atteintes de cette maladie. Près de 350 enfants naissent chaque année avec cette maladie. L'espérance de vie des personnes trisomiques augmente régulièrement ; en quinze ans, elle est passée de vingt-cinq à quarante-neuf ans. Les avancées de la recherche sur cette anomalie génétique nécessitent de financements importants et le soutien aux recherches ciblées sur cette anomalie s'avère parfois insuffisant. Par ailleurs, il faut également permettre que ces enfants déficients mentaux soient accueillis dans les meilleures conditions possibles. Or le retard de la France en matière d'accueil des enfants déficients mentaux est important. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui faire savoir l'action du Gouvernement en termes d'accueil de ces personnes et de soutien à la recherche sur cette maladie génétique, car, malgré leur déficience intellectuelle, une adaptation de la pédagogie, des dispositifs de scolarisation et d'un accompagnement appropriés peuvent être envisagés.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Roubaud](#)

Circonscription : Gard (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18367

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé, jeunesse et sports

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 mars 2008, page 1772

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)